

DEPARTEMENT DES LANDES  
**COMMUNE DE TARTAS**  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 20  
Date de convocation : 08/06/2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 17 juin 2011**

--- oOo ---

L'an deux mille onze, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, de ZANET (a procuration pour Mme DUBUN), DEHEZ (a procuration pour Mme ROLLIN), Mme DEGOS (a procuration pour Mme ROCA), MM. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE), BATS, M. CABANNES, Melle POLESE (a procuration pour Mme DEHEZ-BATISTA), MM. DUPOUY, MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mme LEFORT.

**Etaient excusés :** MM. LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN (a donné procuration à M. DEHEZ), DUBUN (a donné procuration à M. de ZANET), ROCA (a donné procuration à Mme DEGOS), DEHEZ-BATISTA (a donné procuration à Melle POLESE).

**Etait absent :** M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C**

**Délibération n°4**

**OBJET : Mise à disposition d'un agent de la Ville de Tartas, auprès du Syndicat d'irrigation de la région de Meilhan**

**Rapporteur : Jean-François BROQUERES, Maire**

*Le Maire informe l'assemblée que le syndicat intercommunal d'irrigation de la région de Meilhan qui dessert un quartier de TARTAS, recherche un agent à temps non complet pour assurer la surveillance des stations et la réparation des bornes d'irrigation, principalement pour la saison d'été.*

*Il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition, à compter de 2011, d'un agent à temps non complet, étant précisé que la commune se fera rembourser le temps de travail passé.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oui l'exposé du rapporteur

**AUTORISE** la mise à disposition d'un agent de la commune de TARTAS auprès du syndicat d'irrigation de la région de MEILHAN à compter de 2011.

**PRECISE** qu'une convention sera signée entre la commune de TARTAS et le Syndicat d'irrigation, prévoyant notamment le remboursement du temps de travail passé. La facturation interviendra à la fin de chaque période d'intervention.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**

**J-F. BROQUERES**